



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 mars 2020 à 16 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Est également présente, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière.

**CE-2020-149\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 868-2020 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 27 500 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER INCLUS DANS LE PLAN D'INVESTISSEMENT 2020 - VOLET MAINTIEN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 868-2020 autorisant une dépense et un emprunt de 27 500 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection du réseau routier inclus dans le Plan d'investissement 2020 – Volet maintien.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2020-150\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 870-2020 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 872 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT INCLUS DANS LE PLAN D'INVESTISSEMENT 2020 - VOLET MAINTIEN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 870-2020 autorisant une dépense et un emprunt de 5 872 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout inclus dans le Plan d'investissement 2020 – Volet maintien.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2020-151\*** **FONDS VERT 2020 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX PROJETS DU FONDS VERT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique d'utilisation et de gestion du Fonds vert numéro PO-052 a été élaborée afin d'encadrer l'utilisation et la gestion du Fonds vert composé d'une enveloppe de subventions qui soutient des projets qui doivent permettre à la Ville de Gatineau d'atteindre ses objectifs fixés dans la Politique environnementale;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'évaluation du Fonds vert a analysé, évalué et proposé d'accepter 20 projets sur les 36 projets reçus dans le cadre du concours numéro 14;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible de financer les cinq autres projets ayant obtenu la note de passage en utilisant en partie la réserve du Fonds vert :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver l'attribution des subventions pour les cinq projets, comme décrits à l'annexe 1 ci-jointe et faisant partie intégrante de la résolution, pour un montant total de 42 708,10 \$;
- d'autoriser la directrice du Service de l'environnement à signer les protocoles d'entente avec les organismes retenus et à assurer le suivi de chacun de ces dossiers;
- d'autoriser le trésorier à puiser le montant de 24 008,50 \$ à même la réserve du Fonds vert pour le financement partiel des subventions.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>       |
|--------------|----------------|--------------------------|
| 02-47200-972 | 42 708,10 \$   | Fonds vert - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>            |
|--------------|--------------|---------------|-------------------------------|
| 02-47200-972 |              | 24 008,50 \$  | Fonds vert - Subventions      |
| 03-13200     | 24 008,50 \$ |               | Surplus affecté - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2020.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2020-152\***

**NOUVEAU BAIL - 4014740 CANADA INC. - LOCAL POUR LE RESTAURANT LE SAINT-ÉLOI CAFÉ BISTRO - 100, RUE ATAWÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire de l'immeuble situé au 100, rue Atawé, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 452 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau loue, depuis 2007, à 4014740 Canada inc., un local commercial d'une superficie locative de 265,42 m<sup>2</sup>, situé à l'étage du centre de Plein air du Lac Leamay, afin que cette dernière opère le restaurant Le Saint-Éloi Café Bistro;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'automne 2018, le locataire informa la Ville de Gatineau de son intention de vendre 4014740 Canada inc. à de nouveaux propriétaires en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. À partir de cette date, les nouveaux propriétaires ont assumé le bail existant;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux propriétaires de 4014740 Canada inc. ont signifié à la Ville de Gatineau leur intention de signer un nouveau bail pour la location du restaurant Le Saint-Éloi Café Bistro;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux négociations, il a été convenu de signer un nouveau bail avec les nouveaux propriétaires de 4 014 740 Canada inc. pour une période de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2029 à un loyer annuel net de 44 325,14 \$, soit un taux de 167 \$/m<sup>2</sup>. Le loyer de base sera indexé annuellement en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) réelle pour la région d'Ottawa-Gatineau publié par Statistique Canada. 4014740 Canada inc. aura aussi une option de renouvellement de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2030 au 31 décembre 2034, à un loyer à être négocié;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus du loyer net annuel, le locataire continuera de payer des taxes municipales à la Ville de Gatineau et remboursera au locateur sa part proportionnelle des frais d'exploitation annuels de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'annuler et remplacer tous les baux antérieurs et toutes conventions antérieurs signés entre les parties pour les mêmes lieux loués et les remplacer par les dispositions du présent bail;
- d'entériner le bail entre la Ville de Gatineau et 4 014 740 Canada inc., pour le local commercial d'une superficie locative de 265,42 m<sup>2</sup>, situé à l'étage du centre de Plein air du Lac Leamay, au 100, rue Atawé, Gatineau, Québec, J8Y 6V8, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 452 567 du cadastre du Québec afin que cette dernière opère le restaurant Le Saint-Éloi Café Bistro, aux principales conditions suivantes :
  - Un bail d'une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2029, au coût annuel de 44 325,14 \$ pour l'année 1 plus les taxes applicables, comportant une option de renouvellement additionnelle de cinq ans;
  - Le loyer net sera indexé annuellement en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation réelle pour la région d'Ottawa-Gatineau publié par Statistique Canada;
  - Autres clauses et conditions du bail déjà existant et négocié avec l'ancien propriétaire de 4 014 740 Canada inc., demeurent les mêmes;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail à intervenir, en s'assurant du respect des termes et conditions du bail;
- d'autoriser les Services juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville de Gatineau, advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou à une récidive;

- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-153\*

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC MOISSON OUTAOUAIS POUR LA GESTION ET LA REDISTRIBUTION DE DONS LORS DE SINISTRES MAJEURS**

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières années, la Ville a fait face à des sinistres, l'obligeant à prendre des mesures pour assurer les services de base à sa population sinistrée;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion et la redistribution de dons ont toujours été parties prenantes des mesures mises en place par la Ville lors des derniers sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** Moisson Outaouais est un organisme à but non lucratif qui offre des services de redistribution de dons alimentaires et de produits d'hygiène personnelle aux personnes dans le besoin :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente avec l'organisme Moisson Outaouais pour lui confier la gestion et la redistribution de dons alimentaires et produits d'hygiène personnelle lors de sinistres majeurs sur le territoire de la ville;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente avec Moisson Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-23110 - Plan d'intervention – mesures d'urgence, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-154\*

**CADRE DE SOUTIEN AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS - SOUTIEN FINANCIER ANNUEL ET AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX JARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté un Programme d'agriculture urbaine et un Cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire associer les organismes aux enjeux municipaux, tels que l'agriculture urbaine et les jardins communautaires et collectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement des cuisines collectives de Gatineau et les Serres urbaines Notre-Dame comme partenaires sont des organismes à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement des cuisines collectives de Gatineau et les Serres urbaines Notre-Dame souhaitent développer des milieux de vie auprès des communautés vulnérables et qu'ils souhaitent y développer un sentiment d'appartenance par le biais d'aménagement d'espaces de jardinages communautaires, et ce, dans une perspective de souveraineté alimentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement des cuisines collectives de Gatineau et les Serres urbaines Notre-Dame sont autorisés par des partenaires, à utiliser des espaces spécifiques pour aménager des bacs de jardinage et que ses organismes consentent à les rendre accessibles à des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs prévoit un soutien financier aux organismes gestionnaires des jardins, et ce, conditionnel à la signature d'un protocole d'entente entre la Ville et les organismes gestionnaires;

**CONSIDÉRANT QUE** des protocoles d'entente sont actuellement en vigueur avec les organismes gestionnaires des jardins communautaires et collectifs :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'adopter les protocoles d'entente entre la Ville de Gatineau et le Regroupement des cuisines collectives de Gatineau et les Serres urbaines Notre-Dame;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'entente;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux organismes gestionnaires des jardins communautaires et collectifs conformément aux modalités de paiement détaillées à l'annexe A, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à verser une contribution de 15 000 \$ au Regroupement des cuisines collectives de Gatineau pour l'aménagement de la phase deux du projet du Jardin à l'assiette, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à verser une contribution de 10 000 \$ aux Serres urbaines Notre-Dame pour l'aménagement du projet du Jardin urbain Notre-Dame, phase 2, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                  |
|--------------|----------------|-------------------------------------|
| 02-71432-971 | 51 620 \$      | Agriculture urbaine - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2020.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-155\*

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2018-641 - AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DEUX PARCOURS SANTÉ AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS - APPEL DE PROJETS 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2018-641 du 3 juillet 2018, a approuvé le dépôt d'une demande d'aide financière en infrastructures, lors de l'appel de projets du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés de 2018 pour le projet d'aménagement de deux parcours santé pour aînés au parc des Cèdres et au parc du-8-octobre-1906;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet déposé a été accepté;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés a été remplacé, en 2019, par le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les lignes directrices du programme ont été mises à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la formulation de la résolution initiale du conseil municipal doit être modifiée et que certains documents supplémentaires sont encore requis pour finaliser l'évaluation de la demande d'aide financière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la résolution numéro CM-2018-641 du 3 juillet 2018, afin d'y ajouter les deux recommandations suivantes :

- de confirmer que la Ville de Gatineau a pris connaissance du Guide du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Gatineau à assumer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ainsi que tous les coûts non admissibles au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-156\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE BASEBALL OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau s'est dotée d'une Politique des loisirs, du sport et du plein air qui reconnaît et soutient le sport à quatre niveaux : l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de Baseball Outaouais a pour mission de développer le baseball élite en Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme est reconnu par la Ligue de Baseball Junior Élite du Québec et par la Ligue de Baseball Midget AAA du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme gère deux programmes de baseball dans la région soit le Midget AAA et une équipe junior dans la Ligue de Baseball Junior Élite du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire soutenir l'organisme dans la réalisation de son mandat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente avec le Club de Baseball Outaouais pour la période débutant rétroactivement le 1<sup>er</sup> avril 2019 et se terminant le 30 octobre 2022;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-157\*

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS 2020 POUR LE FESTIVAL MERVEILLES DE SABLE - 30 000 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 13 200 \$ EN SERVICES COÛTANT ET 12 400 \$ EN VALEUR DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Bureau des événements a procédé à l'analyse de la demande de soutien pour l'édition 2020 du festival Merveilles de sable;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bureau des événements recommande au conseil d'adopter les contributions d'un montant de 30 000 \$ en argent, de 13 200 \$ en services coûtants et de 12 400 \$ en valeur de services;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des défis des dernières années, les liquidités de la corporation Merveilles de sable de Gatineau sont limitées et qu'une résolution devancée est nécessaire pour les soutenir adéquatement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la contribution financière et les services détaillés à l'annexe A pour la réalisation de l'édition 2020 du festival Merveilles de sable :

|                                             | <b>SUBVENTION<br/>EN ARGENT</b> | <b>SERVICES<br/>COÛTANTS</b> | <b>VALEUR EN<br/>SERVICES</b> | <b>TOTAL</b> |
|---------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------|
| <b>Festival<br/>Merveilles de<br/>sable</b> | 30 000 \$                       | 13 200 \$                    | 12 400 \$                     | 55 600 \$    |

- d'approuver la contribution supplémentaire non récurrente de 5 000 \$ incluse dans les services coûtants, destinée à appuyer la transition écologique de l'événement;
- d'autoriser le trésorier à payer les dépenses en services coûtants encourues dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville dans le soutien en services inscrit au protocole d'entente;

En cas de circonstances exceptionnelles déterminées par la Ville, la contribution en services pourrait être supérieure aux prévisions, tout en respectant les limites établies au Programme de soutien aux grands événements. Le Bureau des événements peut, dans ces circonstances, rembourser des factures aux organismes visés, sous présentation de pièces justificatives, ou payer des fournisseurs de la Ville, le cas échéant.

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente aux fins de la présente ainsi que toute autre modification ou avenant à l'entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme.

L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT   | DESCRIPTION                         |
|--------------|-----------|-------------------------------------|
| 02-71516-971 | 30 000 \$ | Merveilles de sable - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2020.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-158\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 183-12-2020 MODIFIANT LA LISTE DES PARCS À CHIENS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 183-2005 CONCERNANT LA GARDE, LE CONTRÔLE ET LE SOIN DES ANIMAUX DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 183-12-2020 modifiant la liste des parcs à chiens du Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-159\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 183-13-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183-2005 CONCERNANT LA GARDE, LE CONTRÔLE ET LE SOIN DES ANIMAUX DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 183-13-2020 modifiant le Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau afin de modifier les dispositions relatives aux chiens potentiellement dangereux.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-160\*

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ 2020-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, l'entente relative au volet Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-161\*

**ENTENTE - APPUI AU LABORATOIRE D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE DU CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par l'entremise de son Secrétariat au développement économique, intervient pour favoriser la diversification économique en soutenant la R&D institutionnelle et privée de façon à contribuer à l'émergence et au développement d'entreprises novatrices permettant la création d'emplois de qualité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville reconnaît Le Laboratoire d'identité numérique du Canada comme partenaire à la mise en œuvre de son Plan stratégique de développement économique 2017-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville veut soutenir le projet visant la mise en place sur son territoire d'un laboratoire national en identité numérique :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente avec le Laboratoire d'identité numérique du Canada.

Le trésorier est également autorisé à approprier une somme de 95 000\$ à même la réserve Développement économique, et à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT   | DESCRIPTION                                              |
|--------------|-----------|----------------------------------------------------------|
| 02-62225-972 | 95 000 \$ | Secrétariat au développement économique<br>- Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2020.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2020-162\* UN VÉLO UNE VILLE - ÉDITION 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un vélo une ville répond au Programme du conseil 2018-2021, notamment en matière d'économie sociale et de déplacements alternatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un vélo une ville répond aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2050-2016 ainsi que du Plan de déplacements durables en matière de déplacements actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un vélo une ville répond aux objectifs de la Politique du patrimoine en matière de diffusion du patrimoine bâti de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un vélo une ville répond aux objectifs du plan d'action intégré Famille, Aînés et Accessibilité universelle 2017-2019, en matière de transport, de relations intergénérationnelles et de lutte contre l'âgeisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un vélo une ville est inscrit dans le plan d'action du plan directeur vélo dans la dimension 3 éducations;

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un vélo une ville a connu beaucoup de succès auprès des aînés des différents secteurs de la Ville depuis la première édition en 2015 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente entre Un vélo une ville et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser monsieur Marc Phaneuf, directeur territorial, centre de services d'Aylmer, à signer le protocole d'entente sur les conditions générales de service relatives à l'édition 2020 du service Un vélo une ville afin de donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à émettre, sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le centre de services de Gatineau, un chèque de 60 000 \$ à l'organisation Un vélo une ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT   | DESCRIPTION                                |
|--------------|-----------|--------------------------------------------|
| 02-71013-999 | 60 000 \$ | Administration - Loisirs-Gatineau - Autres |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mars 2020.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-163\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin d'abolir et de créer des nouveaux postes permanents dans le respect des budgets alloués;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'informatique a procédé à une analyse de ses besoins :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Service de l'informatique de la façon suivante :

- Création de deux postes d'analyste de système I (postes numéros INF-BLC-079 et INF-BLC-081) situé à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Conception des systèmes corporatifs;
- Création d'un poste de technicien en administration de serveurs (poste numéro INF-BLC-076) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du conseiller en système d'information (poste numéro INF-PRO-006).

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-164\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 800-1-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800-2017 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 800-1-2020 modifiant le Règlement numéro 800-2017 concernant le régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2020-165\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE - SERVICE DE L'ÉVALUATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin d'abolir et de créer de nouveaux postes permanents dans le respect des budgets alloués;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police, le Service de l'évaluation, le Service des travaux publics et le Service des infrastructures ont procédé à une analyse de leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes suivants sont devenus vacants :

- Inspecteur, Gendarmerie (poste numéro POL-CAD-021);
- Chef d'équipe, Commercial, industriel et institutionnel (C.I.I.) (poste numéro EVA-BLC-031);
- Contremaître, Voirie et parcs (poste numéro STP-CAD-081);
- Opérateur A (poste numéro STP-BLE-002);
- Journalier II (poste numéro STP-BLE-436);
- Technicien administratif au développement des réseaux (poste numéro SIS-BLC-019) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier la structure organisationnelle du Service de police, du Service de l'évaluation, du Service des travaux publics et du Service des infrastructures de la façon suivante :

Service de police

- Abolir le poste d'inspecteur, Gendarmerie (poste numéro POL-CAD-021) dont le salaire est prévu à l'annexe B de la Politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Service de l'évaluation

- Renommer le poste de chef de division, Soutien (poste numéro EVA-CAD-003) pour chef de service, Soutien;
- Renommer le poste de chef de division, Résidentielle (poste numéro EVA-CAD-012) pour chef de service, Résidentiel;
- Renommer le poste de responsable, Inspection résidentielle (poste numéro EVA-CAD-014) pour chef d'unité, Inspection résidentielle;
- Renommer le poste de chef de division, Commerciale, industrielle et institutionnelle (poste numéro EVA-CAD-013) pour chef de service, Commercial, industriel et institutionnel;
- Créer un poste de chef d'unité, Inspection commerciale, industrielle et institutionnelle (poste numéro EVA-CAD-015) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de service, Commercial, industriel et institutionnel et y rattacher tous les postes relevant du poste de responsable, Inspection commerciale, industrielle et institutionnelle;
- Abolir le poste de responsable, Inspection commerciale, industrielle et institutionnelle (poste numéro EVA-PRO-001) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir le poste de chef d'équipe, Commercial, industriel et institutionnel (C.I.I.) (poste numéro EVA-BLC-031) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste d'inspecteur CII au contrôle de qualité (poste numéro EVA-BLC-066) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef d'unité, Inspection commerciale, industrielle et institutionnelle.

Service des travaux publics

- Renommer le poste de contremaître, Voirie et parcs (poste numéro STP-CAD-081) pour contremaître et le rattacher administrativement sous la gouverne du responsable, Parcs et espaces verts, secteur Ouest;
- Renommer le poste de contremaître, Arénas (poste numéro STP-CAD-048) pour contremaître et le rattacher administrativement sous la gouverne du responsable, Voirie, secteur Ouest;
- Abolir le poste d'opérateur A (poste numéro STP-BLE-002) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols bleus;
- Créer un poste d'opérateur B (poste numéro STP-BLE-498) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître (STP-CAD-048);
- Abolir le poste de journalier II (poste numéro STP-BLE-436) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus;
- Créer un poste d'opérateur C qui sera dédié au pavage (poste numéro STP-BLE-499) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne des contremaîtres (postes numéros STP-CAD-102 et STP-CAD-018).

Service des infrastructures

- Abolir le poste de technicien administratif au développement des réseaux (poste numéro SIS-BLC-019) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste de technicien aux infrastructures (poste numéro SIS-BLC-085) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Équipe technique et projets majeurs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés ainsi que l'annexe A de la Politique salariale et du Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif